Édition spéciale Décembre 2019

MAGZI NEWS

Magazine de promotion de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles S.A
Promotion Magazine of the Industrial Zones Development and Management Authority Ltd

9 789956 486588

Transformation de la MAGZI en MAGZI S.A

LE TEMPS DES BILANS ET DES PERSPECTIVES

Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles S.A
Organisme crée par décret présidentiel n° 2019/205 du 24 avril 2019
Capital social : 1 500 000 000
N° d'immatriculation : M037100006214K
Tel /Fax : (237) 243 62 07 26 / 243 62 07 25
B.P 1431 Yaoundé-Cameroun
magzicameroun@yahoo.fr

MAGZI, au Coeur de l'Industrialisation au Cameroun / MAGZI, The Gateway to Industrialisation

MAGZI

MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES S.A

INDUSTRIAL ZONES DEVELOPMENT AND MANAGEMENT AUTHORITY S.A

Pourquoi choisir la *MAGZI ?*

CINQ RAISONS DE MIGRER VERS LA MAGZI

Expérience : Plus de 45 ans d'expérience dans le secteur de l'aménagement et de la gestion des zones industrielles au Cameroun. **01**

Patrimoine foncier : une importante réserve foncière (1293 hectares) en constante augmentation. **02**

Couverture : Une présence effective dans plusieurs régions du Cameroun (Yaoundé, Bassa, Bonaberi, Ombé, Ngaoundéré, Garoua, Bafoussam, Bertoua, Kribi, Bamenda...) avec vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire national. **03**

Notre credo : Être à l'écoute des entreprises pour un partenariat gagnant-gagnant. **04**

Des tarifs locatifs plus que compétitifs. **05**

www.magzicameroun.com

MAGZI, au Coeur de l'Industrialisation !

MAGZI, the Gateway to Industrialisation!

SOMMAIRE

Éditorial 3
Dossier : Bilan et perspectives
Bilan Évolution Juridique.....5
Patrimoine fontier de la MAGZI.....7
Perspectives d'acquisition fonctière.....11
Impact socio-économique de la MAGZI S.A 12
La MAGZI S.A un puissant levier de développement
Implantation spéciale de la MAGZI.....13
Bilan
Évolution du porte feuille client.....15
MAGZI SA l'envol sous des nouvels auspices.....16
Développement durable
La pose des jalons se poursuit en zone industrielle 18
EZIMBA, au cœur de l'organisation de l'atelier de formation des QHSE des entreprises de la zone Industrielle de Douala-Bassa.....19
Zoom
EZIMBA sous les chapeaux de roues de la nouvelle dynamique 20
Analyse
Bilinguisme : outil de performance à la MAGZI S.A.....21
Clin d'oeil
MAGZI S.A au salon «Les industriales».....22
Cuisine et guide
Les causes et facteurs du stress professionnel

Direction Générale
B.P 1431 Yaoundé
Tél : 00 237 243 620 726
00 237 242 77 24 43

Antenne Bassa
Tel. Fax : 00 237 2333780

Bureau de Ngaoundéré
Tel. Fax : 00 237 222 251 001

Antenne Bonabéri
Tel. Fax : 00 237 233 394 085

Antenne Bamenda
B.P : 378 Bamenda
Tel. : 00 237 233 363 310

Bureau de Garoua
Tel. : 00 237 242 701 385

Bureau de Ombé
Tel. : 00 237 233 336 47

MAGZI SA : LE SAUT QUALITATIF

Le décret n° 2019/205 du 24 avril 2019 portant transformation de la MAGZI en MAGZI S.A, société à capital public, consacre les efforts engagés par cette entreprise, avec le soutien de l'État, pour se positionner au cœur de l'industrialisation du Cameroun.

En réalité, ce saut qualitatif s'inscrit en droite ligne de la nouvelle stratégie nationale de développement dont le premier pilier porte sur la transformation structurelle de l'économie et met l'accent sur l'accélération de l'industrialisation.

La MAGZI S.A entend jouer un rôle majeur dans l'implémentation de la vision gouvernementale qui consiste à faire du Cameroun l'usine de la nouvelle Afrique industrielle à l'horizon 2050.

Ainsi, la MAGZI S.A, plus que la MAGZI, se positionne désormais comme le leader institutionnel de l'aménagement des zones industrielles au Cameroun, dans le respect des normes du développement durable.

Déjà présente dans neuf régions (Adamaoua, Centre, Est, Littoral, Nord, Nord-ouest, Ouest, Sud et Sud-ouest) sur les dix que compte le Cameroun, la MAGZI lègue en héritage à la MAGZI S.A un patrimoine foncier de 1244 hectares et en pleine expansion. Les promoteurs industriels, les investisseurs nationaux et étrangers sont invités à s'implanter dans les espaces mis à leur disposition par notre entreprise créée par décret présidentiel n° 71/DF/95 du 1er mars 1971 sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

En définitive, la présente édition de MAGZI News plonge le lecteur dans un passé d'un demi-siècle d'existence et surtout, annonce les perspectives et les ambitions de la MAGZI S.A.

Christol Georges MANON
Directeur général

Équipe de rédaction

Edition spéciale du magazine de promotion de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles.

Directeur de Publication
Christol Georges MANON DG
Président du conseil Editorial
Christophe MABIOM AKOBORD DGA
Conseiller Technique N°1
Pierre FEUDJIO
Directeur administratif et Financier
Joseph BESSALA
Directeur Commercial et Marketing
Augustine NGO SOUGHE
Directeur Technique.P.I
Gérard EDOUL MBESSE
Directeur Affaires Juridiques
MANFRED MBELLA
Chef d'Agence MAGZI Ydé-sud
Louis NGUIAMBA
Chef d'Agence MAGZI Douala-BASSA
Désiré Mathieu AMBASSA
Chef d'Agence MAGZI Douala BONABERI
Rémeo MONGO
Chef d'Agence Ngaoundéré
Herman EWANE
Rédacteur en chef
Abdon Pascal KEDE KEDE
Comité de rédaction
-Serge KEHBUMA
-Basile NDOKONG
-Richard MEKONGO ONDOUA
-Charles NGANGUE
- Eunice EYOUM
-Mme Fride MGBA
Illustrations
Emmanuel MBAMBATH
Chrispo EPOTE
Conception Maquette
Celcom
Montage
Bussiness box
TEL : 676006653
Chef d'édition
Celcom
Impression
Salam & fils
Ce numéro a été tiré à 2000 exemplaires et distribué au Cameroun et à l'étranger

MAGZI LTD: THE QUALITATIVE LEAP

The Decree no. 2019/205 of 24 April 2019 transforming MAGZI into MAGZI Ltd. – a Public Limited Company, rewards the efforts made by this company, with the unflinching support of the State, to position itself as the gateway to industrialisation in Cameroon.

In reality, this qualitative leap is in accordance with the new national development strategy whose first pillar focuses on structural transformation of the economy and emphasises the fast implementation of industrialisation.

MAGZI Ltd. intends to play a major role in the implementation of government's policy which consists in making Cameroon the factory of the industrial Africa by 2050.

As such, MAGZI Ltd. is now positioned as the institutional leader in the development of industrial zones in Cameroon, in accordance with international satandard of sustainable development.

Already present in nine Regions (Adamawa, Centre, East, Littoral, North, North-West, West, South and South-West) out of ten in Cameroon, MAGZI hands to MAGZI Ltd. a land heritage to MAGZI Ltd. of 1244 hectares and in full expansion. Thus, I hereby invite industrial proponents, national and foreign investors to establish in the zones provided to them by our company created by Presidential Decree no. 71/DF/95 of 1 March 1971 in the form of commercial and industrial body.

This edition of MAGZI News takes the reader half a century back of its existence and most importantly presents the perspectives and ambitions of MAGZI Ltd.

Christol Georges MANON
General Manager

LES BILANS

ÉVOLUTION JURIDIQUE

Initialement établissement public à caractère industriel et commercial, la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles est créée à la faveur du décret n° 71/DF/95 du 1er mars 1971 modifié par les décrets n°73/483 et 80/474 dès 25 Août 1973 et 05 décembre 1980.

Pour son fonctionnement, elle a signé avec l'Etat la convention de concession du 04 novembre 1974 devant régler les rapports entre les deux entités, qui a été approuvée par l'arrêté n° 346/CAB/PR du 02 décembre 1974 transférant à la MAGZI la gestion des zones industrielles encore gérées par l'Etat.

À la faveur du décret présidentiel n° 2019/205 du 24 Avril 2019, la MAGZI a été transformée en société à capital public (MAGZI S.A). Ce nouveau statut juridico-économique définit les nouvelles missions de la MAGZI. Entreprise publique ayant comme unique actionnaire l'Etat avec un capital de 1500 000 000. De ce fait, son objet social a été

DÉCRET PRÉSIDENTIEL N° 2019/ 205 du 24 avril 2019

Section II

Article 3

ARTICLE 3.- La MAGZI a pour objet l'aménagement et la gestion des zones industrielles sur toute l'étendue du territoire national, en liaison avec les autres administrations et structures concernées.

A ce titre , elle est notamment chargée :

- de l'acquisition des terrains à vocation industrielle ;
- de l'aménagement, l'équipement et la gestion des lots pour les promoteurs des projets dans les zones dédiées aux activités industrielles, notamment dans les secteurs des industries manufacturières, des services et des petits métiers ;
- de la construction des bâtiments à usage industriel, destinés à la location et éventuellement à la vente de ceux-ci ;
- de la location aux promoteurs industriels des terrains qui lui sont concédés ou affectés en jouissance par l'Etat ;
- de la location ou la vente des terrains lui appartenant et/ou concédés aux promoteurs immobiliers pour les besoins des activités industrielles , des services et des petits métiers ou aux collectivités territoriales décentralisées ;
- de l'élaboration des programmes d'aménagement des zones dédiées aux activités industrielles;
- de la réalisation des études d'aménagement des zones dédiées aux activités industrielles, des zones spécialisées, des zones des services et des zones des petits métiers;
- de la réalisation des études et l'aménagement des sites des projets industriels initiés par l'Etat et/ou les Collectivités Territoriales Décentralisées;
- du respect des normes environnementales par les entreprises implantées dans ses zones en liaison avec les administrations concernées ;
- de l'appui à l'Etat pour la réalisation d'investissements stratégiques en vue d'une réelle éclosion d'initiatives industrielles et de toutes autres interventions et prestations qui lui sont confiées ;
- de l'élaboration des bases de données et informations statistiques et économiques se rapportant aux entreprises installées dans ses zones , en liaison avec les administrations et organismes concernés;
- de toutes autres opérations, à elle confiées par le Gouvernement, se rattachant directement ou indirectement aux activités définies ci-dessus ou de nature à favoriser leur développement.

Dans le cadre de ses missions, la MAGZI S.A a bénéficié de la possibilité aujourd'hui de construire des bâtiments à usage industriel destinés à la location et éventuellement à la vente, à de la location ou vente de ses terrains ou ceux à lui concédés. Bien plus, elle réalise des études pour l'aménagement des sites des projets industriels initiés par l'Etat ou par les collectivités territoriales décentralisées. De même, elle apporte un appui à l'Etat pour la réalisation d'investissements stratégiques en vue d'une éclosion d'initiatives et de toutes autres interventions qui lui sont confiées.

En ce qui concerne sa gestion administrative, en amont, la MAGZI S.A. se retrouve sous une tutelle Technique du Ministère en charge de l'Industrie, et Financière du Ministère en charge des Finances.

Les organes de gestion ont également augmenté. En plus d'une Direction Générale, la MAGZI S.A dispose d'un représentant du personnel. Il est dorénavant nommé et révoqué par le Conseil d'Administration, son mandat est de trois (3) ans renouvelables deux fois.

Elle bénéficie désormais d'un Conseil d'Administration qui passe de neuf (09) à douze (12) membres, y compris un Représentant du personnel de la MAGZI S.A. élu par ses pairs. Il faudra désormais compter avec une Assemblée Générale constituée de cinq (5) membres représentatifs des Ministères concernés.

En aval, les ressources en personnel demeurent du ressort de la MAGZI S.A. selon le calendrier de recrutement approuvé par le Conseil d'Administration.

Autres innovations et non les moindres, la nomination des personnels jusqu'au rang de Sous-Directeur par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général ; et la possibilité d'effectuer désormais des recrutements du personnel occasionnel, saisonnier ou temporaire.

Le régime comptable auquel est soumise la MAGZI S.A.

demeure l'OHADA. Par contre, le patrimoine de la MAGZI S.A. a été savamment enrichi grâce à l'incorporation des biens qui lui sont donnés en jouissance. Il s'agit concrètement des biens du domaine privé de l'Etat transférés en propriété définitive dans le patrimoine de la MAGZI S.A., tandis que les biens du domaine public et du domaine national sont donnés en jouissance à la MAGZI S.A. conservant leur statut d'origine. La MAGZI S.A. n'est plus assujettie au Code des Marchés ; par conséquent, le Conseil d'Administration est responsable de la mise en place d'une Commission Interne de Passation des Marchés et s'assure du respect des règles de concurrence, d'égalité de traitement des candidats, de transparence et de juste prix. Le contrôle est assuré d'une part par les Commissaires aux comptes, nommés désormais par l'Assemblée Générale ; et d'autre part, par les organes compétents de contrôle de l'Etat.

68e session du Conseil d'Administration de la MAGZI S.A du 27-11-2019

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Mission d'Aménagement et de
Gestion des Zones Industrielles S.A

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Mission d'Aménagement et de
Gestion des Zones Industrielles S.A

COMMUNIQUE

Le Mercredi 27 novembre 2019 s'est tenue sous la présidence de Monsieur MADOU NDENGUE Jean, son Président, la 68e session ordinaire du Conseil d'Administration de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI), Monsieur Christol Georges MANON, Directeur Général assisté de Monsieur MABIOM AKOBORD Christophe, Directeur Général Adjoint, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

L'ordre du jour dudit Conseil portait sur l'examen et l'adoption de certaines mesures nécessaires à l'opérationnalisation de la MAGZI depuis sa transformation en société à capital public.

A l'issue dudit Conseil plusieurs résolutions ont été prises dont notamment celles portant :

- approbation d'un nouvel organigramme ;
- adoption d'une charte graphique ;
- organisation et fonctionnement des structures internes des marchés publics ;
- désignation du représentant du personnel au Conseil d'Administration.

Yaoundé le 27 novembre 2019
Le Président du Conseil d'Administration
MADOU NDENGUE Jean

PATRIMOINE FONCIER DE LA MAGZI

Dès son accession à la souveraineté le 1er janvier 1960, le Cameroun a pensé se doter d'instruments stratégiques nécessaires à son développement. C'est dans ce contexte que par décret présidentiel n° 71/DF/95 du 1er mars 1971, la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI) voit le jour. En tant que structure gouvernementale d'accompagnement de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique d'industrialisation, avec comme principales missions entre autres ; la mise en place d'une industrialisation rapide du pays par la création des conditions favorables à l'implantation des entreprises industrielles tant nationales qu'étrangères. De même la promotion d'un développement harmonieux du pays par la création des zones industrielles sur toute l'étendue du territoire national et partant la création d'emplois ; et enfin la lutte contre le désordre urbain et la protection de l'environnement.

À la faveur de la convention de concession du 02 décembre 1974, l'État s'est engagé à transférer à la MAGZI toutes les zones industrielles gérées par lui ou les Collectivités Territoriales Décentralisées ; de mettre à la disposition de cet organisme les moyens nécessaires à l'acquisition et l'équipement des terrains. Le patrimoine foncier de la MAGZI se présente ainsi qu'il suit :

Région de l'Adamaoua

Zone industrielle de Ngaoundéré

Localisée dans le Chef-lieu du département de la Vina dans la région de l'Adamaoua et l'arrondissement de Ngaoundéré IIème, La zone industrielle MAGZI S.A de Ngaoundere, s'étend sur une superficie de 115ha. C'est l'une des rares zones accessibles directement par voies terrestre, aériennes et ferroviaires. Elle est riveraine de la Nationale N° 1 au voisinage de l'aéroport et de la base aérienne de l'armée de l'air. Ces voies en réalité délimitent la zone.Actuellement, elle compte 17 entreprises, et bénéficie de toutes les commodités permettant un essor rapide de toute entreprise (énergie, eau, fibre optique...) De nos jours, l'espace attire de plus en plus des grandes entreprises. On peut citer entre autres entreprises d'envergures installées ; la SCDP, SOACAM, CAMI, TOTAL Cameroun. Plusieurs autres se bousculent aux portes de la Zone du plateau d'eau du Cameroun. Elle est sur le point d'accueillir l'une des plus grosses entreprises à capitaux privés : ACERO Métal, qui est une fonderie dont la production commencera dès le mois de février 2020. Son coût d'investissement total avoisinera près de 15 milliards de FCFA selon des sources proches du Top Management. Elle compte produire et ravitailler outre le marché du grand nord Cameroun, la RCA, le Tchad et le Nigeria des produits tels que ; le fer à béton de bonne qualité et à moindre coût. C'est au total, 650 emplois générés dont plus de la moitié de façon directe. Investir dans la Zone Industrielle de N'Gaoundéré, c'est se projeter vers le futur pour un marché de plus de 80 millions de consommateurs.

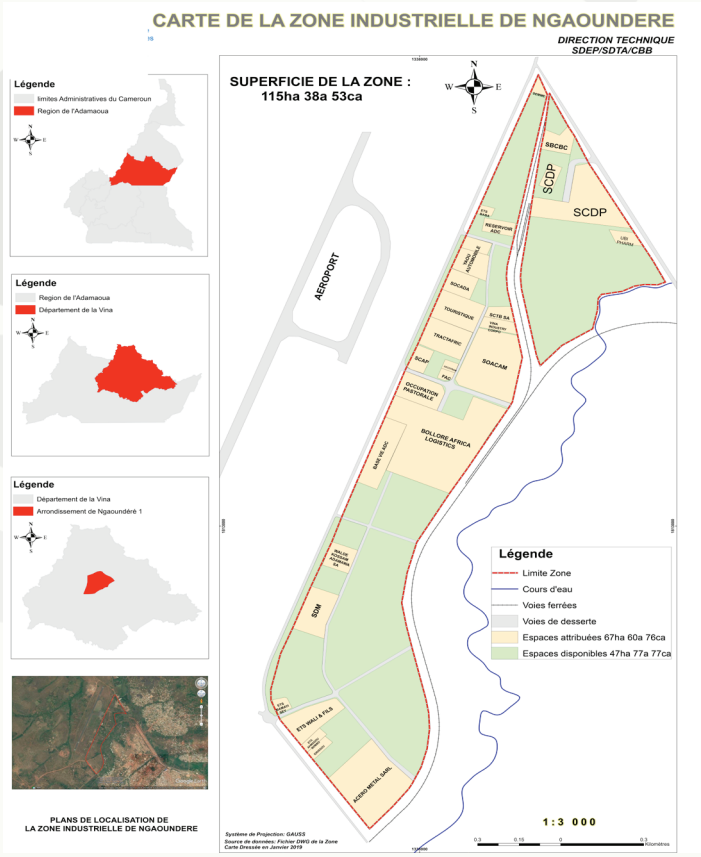

Région du centre

Zone industrielle de Yaoundé-Sud

Située dans le département du Mfoundi et notamment dans la capitale politique du Cameroun, la zone industrielle est localisée dans les arrondissements de Yaoundé IIIème à NSAM et Yaoundé IVème à MVAN sur les deux berges de la rivière Mfoundi. Cette zone industrielle couvre une superficie totale de 316ha et abrite plus de 149 clients. Le réseau routier de la zone industrielle de Yaoundé-sud est long de 14,173 kilomètres et se classifie en trois différentes catégories de routes notamment ; la Nationale RN10/RN3 et ses bretelles d'une longueur totale de 6,96 km ; les routes du projet PADY d'une longueur totale de 3,367 km, aménagées autour du canal du MFOUNDI et les voies de desserte intérieures d'une longueur totale de 3, 846km.

Les voies de desserte intérieures qui sont la principale préoccupation dans cette zone se différencient en trois types d'aménagements dont les linéaires sont ; 1,6 km de routes bitumées, 0,166 km de routes bétonnées et 2,08 km de routes non revêtues.

Cette zone industrielle connait un important déficit en infrastructures et notamment les voies de desserte intérieures. Le besoin en construction de nouvelles routes s'impose, de nombreuses parcelles de terrain, bien qu'attribuées, restent inaccessibles aux clients, et inexploitables.

Cependant, du côté de Nsam, la zone industrielle de Yaoundé-sud a connu un développement substantiel de son infrastructure routière grâce au PADY 2 qui a construit dans une partie de la zone industrielle, le long du canal du Mfoundi, 3300 ml de routes bitumées.

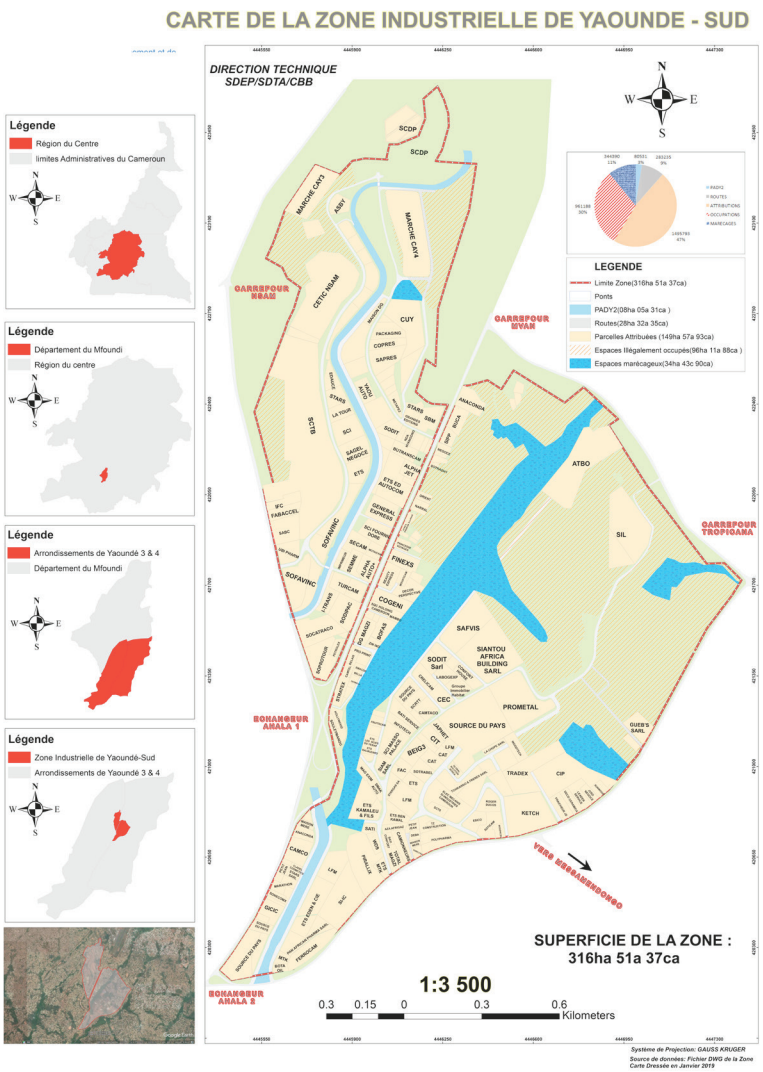

Région de l'Est

Zones industrielles de Koumé-Bonis et de Mandjou-Kano

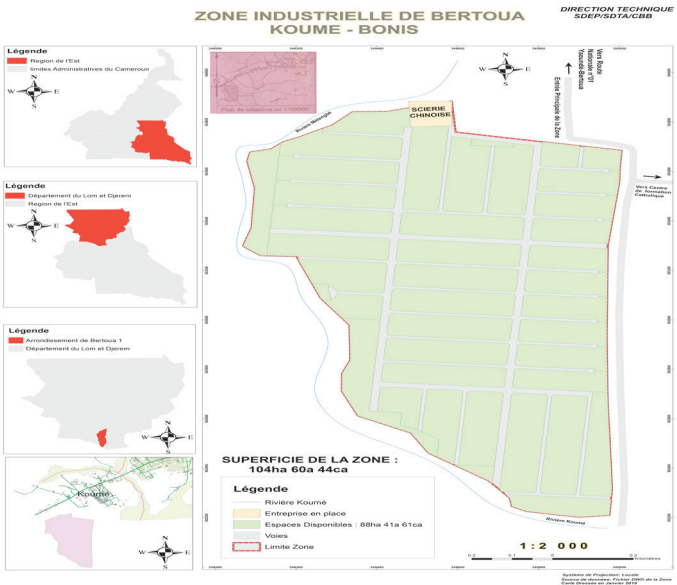

La région de l'Est compte deux zones industrielles à savoir ; KOUME-BONIS large d'une superficie de 104 ha (arrondissement de Bertoua Ier) et MANDJOU-KANO, qui s'étend sur une superficie de 120 ha dans l'arrondissement de Mandjou. Ces zones, nouvellement créées, ne disposent pas encore d'infrastructures routières pour le moment. Toutefois, des Etudes techniques en vue de l'aménagement de ces zones ont été réalisées par un Cabinet agrée et les rapports d'études sont disponibles.

Région du Littoral

Industrial Bassa Zone

Located at the East entrance of the Wouri Division in the Douala III Sub-Division, the Bassa Industrial Zone stretches over a total surface area of 150ha with 122 clients.

The zone is accessed by a road network of 7.3 km long comprising 5.5 km of tarred roads, 0.35 km of paved roads and 1.9 km of earth-surfaced road.

The tarred roads constructed in1985 did not resist the wear of time as a result of the high traffic and ageing of infrastructure. These degradations are the causes of the traffic disorder and accidents, particularly at the entrance of the zone and at main crossroads. MAGZI is doing its utmost to provide solutions to these problems with the construction works of 3.7 km of paved roads and rehabilitation of 5.5km of roads. Moreover, MAGZI Bassa is developing strategies aiming at making the zone more attractive and competitive.

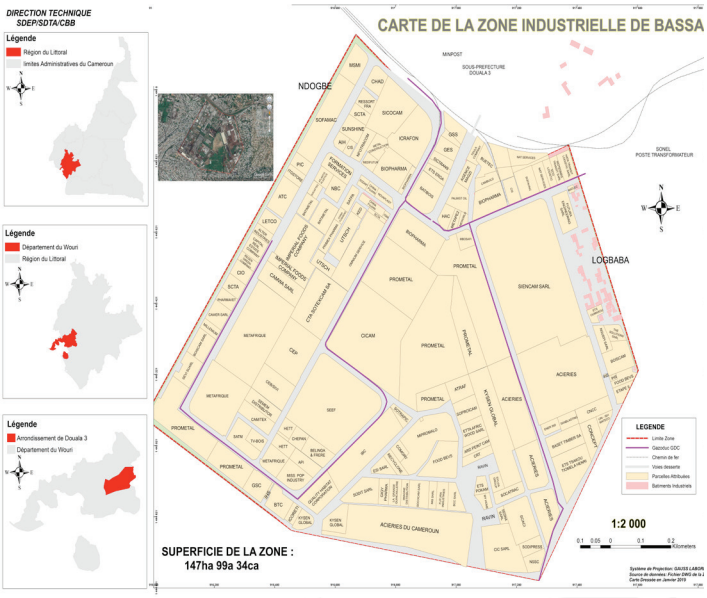

Région du Littoral

Zone industrielle de Bonabéri

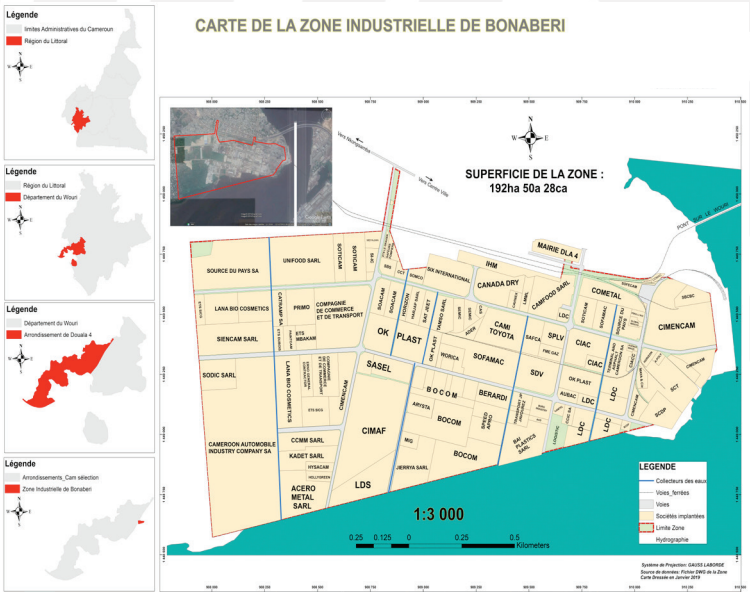

Située sur l'entrée Ouest de la capitale économique du Cameroun et sur le bord du fleuve Wouri dans l'arrondissement de Douala IVème, la zone industrialo-portuaire de Bonabéri s'étend sur une superficie de 192 ha et loge plus de 88 clients. Elle est desservie par un réseau routier d'une longueur totale 6.5 km. On y dénombre trois différents types de routes entre autres 2 km de routes en terres, 2.2 km de routes revêtues en pavés, 2,3 km de routes bitumées.

Les routes bitumées sont vieilles d'une quarantaine d'années et déclinent bien leur âge, justifiant également de la densité du trafic et les lourdes charges roulantes. En effet, compte tenu de la nature du sol, la solution du pavé a été retenue depuis cinq ans et les premières routes du genre, restent en bon état.

La zone connait des sérieux problèmes de circulation, et le top Management de la MAGZI en a pris la mesure, il apporte progressivement des solutions au grand bonheur des clients. Les travaux de construction de 2 km de routes en pavés ont récemment été réceptionnés tandis les travaux de réhabilitation de 4 km de routes sont envisagés incessamment.

Région du Nord

Zone industrielle de Garoua

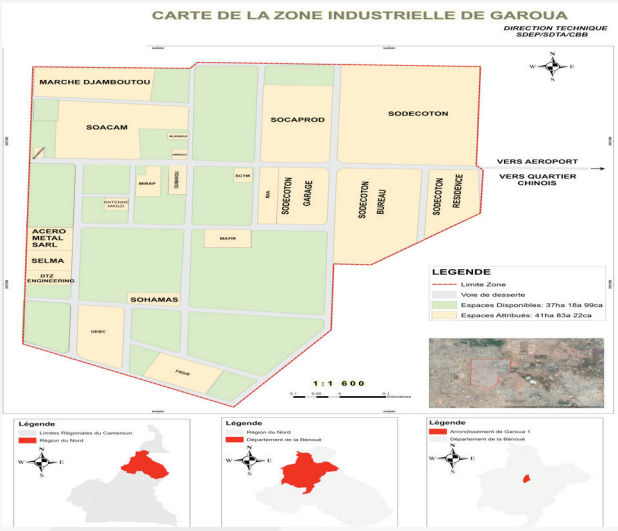

Située dans le département de la Benoue et l'arrondissement de Garoua Ier, la zone industrielle s'étend sur une superficie totale de 90 ha et compte 12 clients.

Le réseau routier de la zone est constitué principalement de routes non revêtues d'une longueur totale de 3,285 km. Cette zone a un poste de commissariat de sécurité publique et une source d'energie de 110 Kwa.On y trouve également un tronçon de route bitumée d'une longueur de 0,475 km. De par la nature du sol sablonneux et le relief du terrain plat, les infrastructures cèdent à l'usure du temps.

North-west region

Industrial Zone of Bamenda

Located in the capital city of the MEZAM Division, the newly created BAMENDA Industrial Zone, covers a total surface area of 44ha.

This zone is fully equipped, comprising a road and sanitation network of a total length of 2.507 km. Its road network is completely tarred.

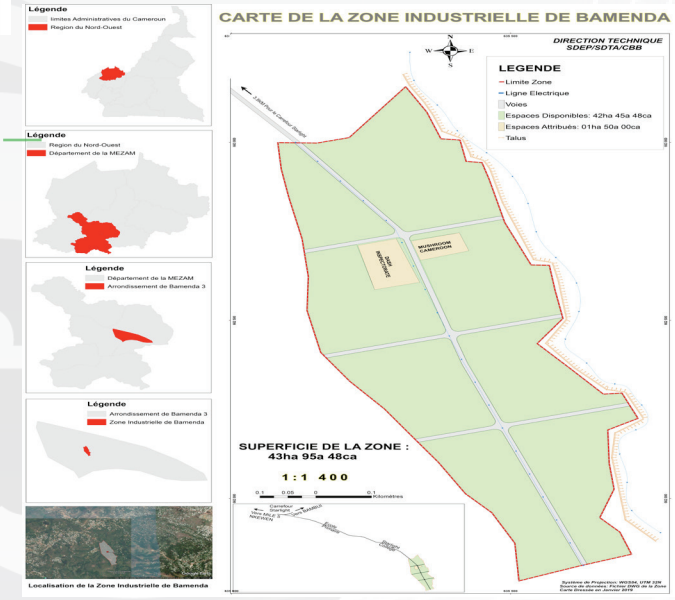

South-west region

Industrial Zone of Ombé

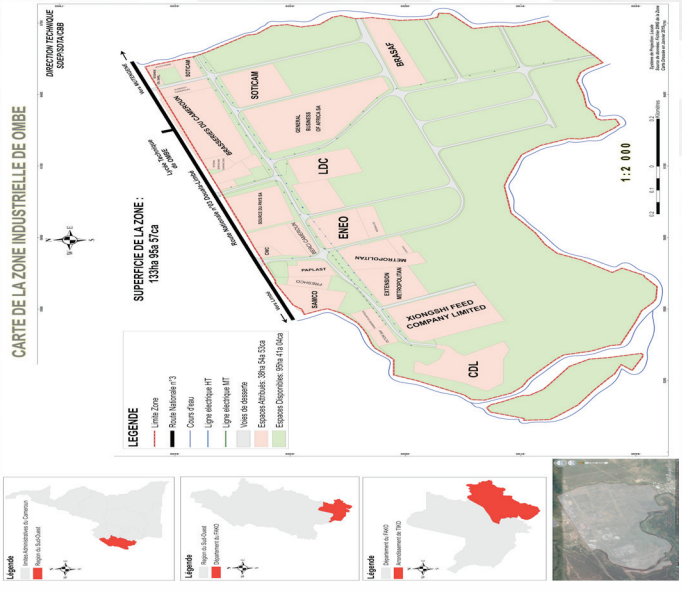

Located in the South-West, in Ombe within the Tiko Sub-division in the Fako Division. This industrial zone is situated along the National Road No.3, halfway between Douala (60km) and the Limbe seaside town, capital of the Fako Division (12 km).

The zone stretches over a total surface area of 133 ha and counting 25 clients. This zone was created in the late 70s. The road network of this zone is essentially earth-surfaced with a total length of 4.00 km. Due to heavy rainfall in this region of the country and the nature of the soil, these earth-surfaced roads suffer from serious degradations, as such require regular levelling and repairs.

LES BILANS

PERSPECTIVES D'ACQUISITIONS FONCIERES ET D'AMENAGEMENTS ROUTIERS DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

En termes de perspectives d'acquisitions foncières et d'aménagements routiers dans les zones industrielles, la réalisation des projets ci-après, avec le soutien de l'Etat, permettra sans doute à la MAGZI de se positionner comme facilitateur, garant de l'implantation des unités industrielles et commerciales et leader dans l'offre des sites industriels au Cameroun.

N°	REGION	DENOMINATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE	SUPERFICIE(en ha)	SUPERFICIE AMENAGEE (en ha)	SUPERFICIE NON AMENAGEE (en ha)	TAUX D'AMENAGEMENT (%)
1	Adamaoua	Ngaoundéré	109 ha 27 a 77ca	70	45	60,87
2	Centre	Yaoundé Sud	316	100	216	31,64
3	Est	Koumé-Bonis	104 ha 00 a 80 ca	0	105	0
		Mandjou-Kano	120	0	120	0
4	Littoral	Bonabéri	192 ha 50 a 28 ca	130	62	67,71
		Bassa	147 ha 99 a 31ca	125	25	83,33
5	Nord	Garoua Djambou-tou	42 ha 44 a 23ca	10	80	11,11
	Ouest	Bafoussam (Ba-nengo)	24 ha 80 a 96ca	0	25	0
		Bafoussam (Tchit-chap1)	3	3	0	100
7	Nord-ouest	Bamenda /Nkwen	43 ha 94 a 81ca	44	0	100
8	Sud-Ouest	Ombé	133 ha 95 a 57ca	32	101	24,06
TOTAL			**1244 ha**	**514**	**779**	**43,52**

Il découle de ce tableau que la MAGZI compte 11 zones industrielles, 1292 ha de terrains dont 514 ha aménagés, soit 43,52 % des 778 ha non aménagés. En dehors de la zone industrielle de Bamenda nouvellement aménagée et dotée de routes toutes revêtues, les huit (08) autres zones industrielles opérationnelles que compte la MAGZI connaissent d'importants problèmes d'infrastructures. Il s'agit des zones de Bassa, Bonabéri, Yaoundé Sud (Mvan/Nsam), Ombé, Ngaoundéré, Garoua et Bertoua (Koumé-Bonis et Mandjou-Kano). En terme de perspective, la MAGZI S.A projete créér des zones industrielles ; à Yato 500 ha et et 2000 ha. À Maroua, une zone de 150 ha, à Ébolowa une zone de 100 ha, à Nkambè elle projete aussi créér une zone de 35 ha et à Kribi, la ville de toute les attractions, la MAGZI S.A envisage créér une zone de 2000 ha. Du coté du centre, à Nomayos précisément une zone de 201 ha est en projet et à Meyomessala par le sud la MAGZI S.A entend créér une zone de Enfin, à Édea, deux zones sont envisagées ; une zone de 203 ha et l'autre de 566 ha.

ÉCONOMIE
IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA MAGZI

Travaux d'aménagement d'une zone industrielle

La Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI) a été créée par l'État du Cameroun en 1971. Son rôle est de promouvoir le développement industriel et Commercial du Cameroun, à travers l'aménagement des sites industriels appropriés devant accueillir les entreprises. Mais en raison des effets perturbateurs de la crise économique mondiale sur l'économie Camerounaise, depuis les années 80 jusqu'à la première décennie des années 2000, le Cameroun a peiné sous les rigueurs des plans d'ajustement structurel. Cette situation difficile a fortement impacté la trésorerie des entreprises du portefeuille de l'État du Cameroun.
Afin de permettre à la MAGZI de retrouver un envol fulgurant, l'État a consenti un appui financier conséquent. Ceci a permis d'aménager et d'équiper 130 ha de terrain à Bonabéri, 150 ha à Bassa et 100 ha à Yaoundé sur lesquels sont implantées plus de 350 entreprises qui exercent dans les secteurs d'activités divers, et qui contribuent au rayonnement de l'économie nationale.

Les éffets positifs

Les effets positifs des activités en zone industrielle sont perceptibles, remarquables et s'appliquent à divers leviers. Sur la production intérieure, selon une étude menée par le Cabinet COMPETING, l'on peut relever qu'en 2017, les entreprises installées dans les seules zones de Bonabéri, Bassa et Yaoundé ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 3 604,4 milliards de F CFA. Celles-ci ont réalisé une production globale de 3 555,5 milliards de F CFA pour la même année. La production globale de ces entreprises représente en moyenne 9.68 % de la production nationale sur la période 2014-2017. Elle représente 8,44 % en 2014, 10,23 % en 2015, 8,63 % en 2016 et 11,41 % en 2017. Avec une valeur ajoutée de 1064 milliards en 2017, elles contribuent significativement de 0,36 points à la croissance du PIB en 2017. Cette contribution est de 1,23 point en 2016, mais est négative en 2015 du fait de la forte baisse de la valeur ajoutée (59 % de baisse).

Emploi

Sur l'emploi, les entreprises des zones industrielles de bonaberi de de Bassa et Yaoundé emploient 13 277 personnels, dont 5 868 à Bonabéri et 3 701 à Yaoundé. La masse salariale annuelle de ces entreprises est de 16,326 milliards de F CFA en 2017. Cette main d'œuvre représente 4,3 % de la main d'œuvre nationale formelle estimée à 305 357 actifs occupés du secteur formel en 2017. Cette main d'œuvre est essentiellement jeune. La moyenne d'âge des employés de ces entreprises est de 35 ans, et est plus élevé à Bonabéri (37 ans) et plus faible à Yaoundé (33 ans).
Au plan des recettes fiscales, les entreprises installées en zone industrielle ont contribué pour près de 503,4 milliards de F CFA aux recettes internes en 2017. Ces recettes n'ont cessé de croître depuis 2014, partant de 374, 5 milliards de F CFA en 2014. Les recettes internes se situant à 3143 milliards de F CFA sur les 4374 milliards du budget de l'État en 2017. Les recettes issues des entreprises implantées en zone MAGZI représentent plus de 10,9 % de l'ensemble des ressources de l'État sur la période 2014-2017, et contribuent de 0,7 points à la croissance des ressources de l'État.

Protection de l'environnement

Le taux de croissance des impôts et taxes payées par les entreprises des zones MAGZI est relativement plus élevé que le taux de croissance du budget. Ce taux part de 6,2 % en 2015 à 19,2 % en 2017.
Sur la balance commerciale, les entreprises des zones MAGZI de Bonabéri, Bassa et de Yaoundé ont enregistré en 2017 des exportations de 55,5 milliards de F CFA. Ces exportations ont connu une augmentation sur la période, partant de 52,7 milliards en 2014 à 53,8 et 54,1 milliards en 20154 et 2016.
Sur l'environnement et les ménages, 46,6 % des entreprises installées en zone industrielle disposent d'une installation dédiée à la protection de l'environnement.
Du point de vu des ménages, 72,6 % des ménages pensent que les activités de la MAGZI ont une influence sur leur environnement de vie.

Charles NGANGUE

IMPLANTATION SPÉCIALE DE LA MAGZI S. A ; DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INITIATIVES LOCALES

La MAGZI S.A ambitione contribuer au développement harmonieux du pays par la promotion des initiatives locales

Dans la mise en œuvre de sa politique nationale d'industrialisation, l'État du Cameroun a créé la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI).

La MAGZI, en tant que bras séculier de l'État dans sa politique de promotion industrielle, de par ses missions, elle contribue à l'atteinte des objectifs du Document de Stratégie du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) en son axe stratégique d'amélioration de la compétitivité de l'industrie camerounaise.

Cet objectif stratégique vise entre autres, d'assurer d'ici 2035 le renforcement de 10% du tissu industriel camerounais par la création de nouvelles entreprises.

Implantation et développement d'une zone industrielle dans le Sud-ouest

La MAGZI dont la mission est justement de faciliter l'implantation au Cameroun des unités industrielles, a pour objectif d'accueillir des entreprises au sein de ses zones. Cela passe par la mise en place d'une stratégie agressive de création et de viabilisation des zones d'activités plus attractives.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans une volonté politique affirmée du Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA de développer toutes les Régions du Cameroun en y apportant des réponses adéquates à leurs préoccupations notamment en leur dotant d'infrastructures solides qui contribuent considérablement et durablement à l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier des jeunes, dans le domaine de la lutte contre le chômage, etc …

Compte tenu du potentiel sus-évoqué et du poids économique des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la MAGZI a créé deux zones industrielles à Bamenda et à Ombé.

La zone industrielle de Bamenda d'une contenance superficielle de 44 hectares située dans l'arrondissement de Nkwen et la zone industrielle d'Ombé d'une superficie de 133 hectares.

Dotée d'infrastructures de base (Eau, Énergie, Fibre optique), ces zones sont une réelle opportunité pour les hommes d'affaires, les populations vives, les élites ainsi que la diaspora. Ceux-ci devraient s'approprier ces infrastructures dont le coût est évalué à plus de 2 milliards de F CFA afin de développer l'économie locale.

Les impacts socio-économiques visibles et perceptibles de ces investissements ne souffrent plus d'aucun doute. Plutôt de nous réjouir d'une réputation de mauvais goût, il est question pour les élites et la diaspora de s'ériger en ambassadeurs des grandes opportunités, d'éviter de se laisser distraire par les mauvaises langues, mais surtout de rester concentrer sur l'essentiel.

C'est pourquoi, le Directeur Général de la MAGZI lance un appel aux populations vives des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, aux Hommes d'affaires, aux élites ainsi qu'à la diaspora de prendre possession de ces infrastructures qui honorent notre pays et d'avoir un regard vers l'avenir.

Charles NGANGUE

BILAN COMMERCIAL
LA MAGZI, UN PUISSANT LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

Depuis plus d'une décennie, la MAGZI connaît un développement exceptionnel qui se traduit par un accroissement de son offre de terrain qui atteint aujourd'hui 1244 ha hectares, de son portefeuille client de plus de 350 entreprises et de son chiffre d'affaires évalué à plus de 2 milliards de franc CFA.

En effet, la MAGZI s'est inscrite dans une logique de faire asseoir sa notoriété aussi bien nationale qu'à l'international. Elle fait ainsi valoir son expertise dans l'aménagement des espaces appropriés pour l'implantation des entreprises. Bien plus, la MAGZI, acteur et animateur de premier plan dans la mise en œuvre de la politique industrielle nationale, a notamment mis sur pied une politique commerciale dynamique axée sur les objectifs de performance intégrant de profondes mutations dans son mode opératoire. Ces mutations avant-gardistes contribuent sans doute à dynamiser une stratégie commerciale ainsi mise en œuvre dont la priorité est associée à la satisfaction de la clientèle.

À titre d'illustration, de l'exercice 2008 à 2018, le portefeuille client est passé de 149 clients à 376 clients, soit un taux d'accroissement de 103 %, comme corollaire le chiffre d'affaire est de 3 074 561 104 F CFA en 2018 contre 927 879 000 F CFA enregistré en 2008, soit en valeur absolue 2 146 682 104 F CFA et 231,35 % en valeur relative en termes de progression.

S'agissant de son niveau d'activités, la MAGZI S.A dispose de 11 zones industrielles localisées dans 08 Régions du Cameroun. La superficie y afférente est de 1293 ha dont 515 ha aménagés et 778 ha en instance d'aménagement, pour lesquels 527 ha sont attribués et occupés.

Par ailleurs, la bonne tenue du chiffre d'affaires agrégée aux investissements réalisés en termes de travaux ont significativement impacté le bilan de la MAGZI.

La MAGZI projete s'arrimer à la vision de l'émergence à l'horizon 2035, la MAGZI apporte une contribution majeure dans la mise en place d'un tissu économique et industriel plus soutenu et durable.

Ainsi, son plan de développement à court et moyen terme, fait apparaître la création de nouvelles zones industrielles dans certaines Régions du pays, à l'instar des zones industrielles de Dibombari et d'Édea dans la Région du Littoral, Nomayos dans le Centre, Meyomessala, Ebolowa, Kribi Bikondo Bilolo, Ebouyoe et la zone industrialo- portuaire de 2000 hectares dans la Région du Sud, et Maroua à l'extrême-Nord du pays.

Cette démarche prospective s'inscrit dans une politique globale qui vise non seulement à anticiper sur les besoins sans cesse croissants de nos clients, mais aussi de certains investisseurs qui frappent aux portes de la MAGZI.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE DE 2008 A 2018

ANNEES	CHIFFRE D'AFFAIRES EN (FCFA)
2008	843 849 517
2009	968 538 335
2010	
2011	
2012	1 450 994 380
2013	1 450 578 197
2014	1 593 023 851
2015	1 842 268 007
2016	2 284 796 903
2017	2 034 106 024
2018	2 118 963 452

Direction commerciale et marketing

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE CLIENT DE 2008 A 2018

NBRE DE CLIENTS PAR ANNÉE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BAFOUSSAM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
BASSA	50	56	66	82	87	93	102	109	107	114	116
BONABERI	41	45	51	53	52	65	55	62	73	64	74
GAROUA	0	0	0	0	0	3	5	6	7	6	11
NGAOUNDERE	3	2	5	5	14	16	18	22	23	16	17
OMBE	9	9	10	10	8	12	14	17	17	16	17
YAOUNDE	45	71	60	90	91	102	109	125	134	133	140
TOTAL	**149**	**184**	**193**	**241**	**253**	**292**	**304**	**342**	**362**	**350**	**376**

REPUBLIC OF CAMEROON
Industrial Zones Development and Management Authority S.A

REPUBLIC OF CAMEROON
Industrial Zones Development and Management Authority S.A

RELEASE

On Wednesday 27 November 2019, the Industrial Zones Development and Management Authority (MAGZI), held its 68th Ordinary Session of the Board of Directors meeting, chaired by Mr MADOU NDENGUE Jean, its Chairperson. Mr Christol Georges MANON, General Manager, assisted by Mr Christophe MABIOM AKOBORD, Deputy General Manager, reported the items on the agenda.

Among other items on the agenda, the Board examined and adopted certain measures necessary for the operationalization of MAGZI since its transformation into a public limited company.

At the end of the session, the Board took many resolutions notably those concerning the:

- approval of a new organisational structure;
- adoption of a graphic charter;
- organisation and functioning of public contracts internal bodies;
- appointment of the personnel representative on the Board of Directors

Yaoundé, 28 November 2019
MADOU NDENGUE Jean
Board Chair

BILAN FINANCIER

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total bilan net	1 602 696	1 631 557	1 669 350	1 826 631	2 455 162	4 111 593	4 960 089	4 890 024	8 172 997	9 271 625	11 182 172	12 503 454	12 087 531
Capitaux propres	- 248 013	-527 754	-304 017	-202 259	205 318	1 516 026	1 354 198	1 257 792	4 002 472	4 412 998	6 152 877	6 914 246	6 341 303
Report à nouveaux	-1 768 871	-1938 496	-1 764 154	-2 157 027	-2 147 635	-2 186 604	-2 319 672	-2 427 278	-2 591 787	-2 478 455	-1 912 138	-1 912 137	-1 947 858
Capacité d'auto finance-ment (CAF)	166 494	-280 091	-292 323	114 598	106 813	141 717	95 551	346 538	418 622	454 962	782 847	562 571	401 209
Chiffre d'affaires	868 603	802 899	823 932	972 523	1 153 932	1 301 029	1 401 015	1 500 458	1 559 990	1 870 139	2 110 705	2 045 403	1 912 140
Valeur ajouté	131 459	121 289	413 946	619 447	687 657	697 587	716 181	777 861	870 851	1 112 602	656 813	987 538	677 042
Excédent brut d'exploitation	156 884	-266 719	-25 577	118 043	118 462	95 896	111 379	176 333	249 557	478 042	74 319	352 630	-16 463
Résultat net	-169 625	-324 530	-392 872	9 391	-38 968	-133 068	105 605	-166 507	113 331	72 841	493 476	-35 719	-320 031

Creuset de l'industrialisation au Cameroun et en pleine mutation institutionnelle et juridique, la Mission est le portail ouvert aux trousses de l'émergence industrielle. Son statut de « SCP » désormais, a engagé le ménagement dans un processus d'implémentation de la MAGZI SA . L'heure est aux évaluations pour préparer le patrimoine à transférer au nouveau bébé qui va naitre au lendemain du 31 Décembre 2019. Entretemps, les chiffres eux nous parlent de l'évolution des indicateurs de performance sur la période 2006-2018 sous un appareillage financier fortement déséquilibré et compensé, autant que faire ce peu par le préfinancement des aménagements et dont les aménagements sont financés par les recettes d'exploitations. Le chiffre d'affaires passe de 868 603 fcfa à 1 912 140 000 fcfa , progression de 120 % et 654 % pour le patrimoine. A l'évidence les capitaux propres sont minés par les déficits structurels, d'où l'incapacité à résorber les reports déficitaires.

Signé en 2013, mis en œuvre dès 2014 et échéant en 2016, le contrat plan avec l'Etat du Cameroun a permis la mobilisation de 7 milliards contre des prévisions élaborées au départ du plan d'entreprise et se chiffrant à 50 milliards de fcfa, d'où l'embellie des indicateurs sur la période d'encadrement 2014 – 2016. Avec la fin du contrat plan, les indicateurs renaissent de leurs cendres. En perspective et à la faveur de nouvelles missions à lui transférer pour la nouveau statut juridique, les manageurs ont du pain sur la planche

MAGZI SA, L'ENVOL SOUS DES MEILLEURS AUSPICES !

Il ne sera pas question d'une restauration ou une simple remise en état des infrastructures existantes dégradées, mais plutôt une évolution des anciennes infrastructures qui devront être repensées avant d'être remplacées ou encore mise à niveau pour répondre aux contraintes et aux besoins actuels et futurs de la zone, en appliquant de nouveaux concepts et des techniques innovantes

Le Cameroun, dans le cadre de son émergence à l'horizon 2035 a un besoin particulier dans le domaine foncier, d'infrastructures de qualité pour les zones industrielles à travers le triangle national et d'une véritable politique de développement desdites zones pour répondre efficacement aux attentes des entreprises afin de leur permettre de créer de la valeur et partant, des emplois.

Les seules zones industrielles dotées d'infrastructures de base depuis plus de quarante ans sont celles de Bassa et Bonaberi dans la ville de Douala. Elles sont désormais vieillissantes et peu entretenues faute de moyens suffisants. La voirie et les réseaux ne sont plus adaptés aux sollicitations actuelles, tandis que les besoins des entreprises en termes de commodités, d'accessibilités à leurs sites, de sécurité et de protection de l'environnement restent encore à satisfaire. La demande de terrain par les entreprises est très forte. La plupart des prospects, investisseurs potentiels, venant de l'étranger qui sollicitent les parcelles de terrain pour leur installation restent dans leur soif du fait de l'offre qui est en deçà des prescriptions et exigences minimales.

A la faveur du **décret N°2019/205 du 24 avril 2019,** portant transformation, en société à capital public de la MAGZI, il y a une lueur d'espoir, des opportunités s'ouvrent pour renverser cette tendance. Ainsi, la création et la gestion des zones industrielles, mettant en jeux des considérations urbanistiques, économiques, environnementales et sociales complexes et multidisciplinaires ne peuvent plus se réduire à la commercialisation d'un parcellaire, mais doivent désormais transiter vers la durabilité en tenant compte de ses aspects durant les différentes phases du cycle de vie du projet de zone industrielle à savoir la planification, l'aménagement, la gestion et la requalification.

Cycle de vie d'une zone industrielle

Parlant de planification d'une zone industrielle, elle implique les niveaux d'interventions politique et stratégique. Elle relève en général d'un niveau de décision politique pour la mise en branle de l'ensemble des synergies nécessaires à sa réalisation et s'inscrit dans une vision et une démarche appropriée dictée par les objectifs à atteindre. Pour ce qui est de l'aménagement, il s'attèlera à la réalisation physique de la zone industrielle par la construction des infrastructures et la mise en œuvre des commodités conformément aux standards et exigences de la clientèle. La gestion quant à elle, va impliquer l'organisation de la vie quotidienne de la zone qui peut comprendre entre autres la maintenance des infrastructures, le nettoyage des espaces communs, la fourniture de services pour les entreprises, la commercialisation, le marketing, la veille sur le respect des normes (d'urbanisme, sécurité environnement…), l'animation et la mise en réseaux des entreprises, la communication avec les différents intervenants. Et enfin la requalification, elle est nécessaire pour les zones industrielles existantes.

La mise à niveau

Il ne sera pas question d'une restauration ou une simple remise en état des infrastructures existantes dégradées, mais plutôt une évolution des anciennes infrastructures qui devront être repensées avant d'être remplacées ou encore mise à niveau pour répondre aux contraintes et aux besoins actuels et futurs de la zone, en appliquant de nouveaux concepts et des techniques innovantes.

La transition vers la durabilité impose inéluctablement l'adoption d'une démarche managériale qui intègre absolument ; la qualité, la sécurité et l'environnement (QSE) dans la gestion des zones industrielles. C'est d'ailleurs dans cette optique que les textes organiques et l'organigramme de la nouvelle MAGZI SA ont été élaborés, avec des objectifs de performances et d'efficience. La mise en place d'une démarche intégrée de la qualité, la sécurité et l'environnement s'appuie avant tout sur un engagement des dirigeants souvent en accord avec les parties prenantes pour des partenariats et des aménagements concertés éventuels qui consiste dans un premier temps à anticiper les risques, puis à mettre au clair les potentiels dysfonctionnements au regard des objectifs à atteindre, de manière à définir et mener à bien des projets transversaux aux problématiques liées à ces trois concepts.

Pour y parvenir, la méthodologie fait appel à une stratégie dite d'amélioration continue, qui s'incarne dans le processus classique en quatre étapes cycliques 'La roue de Deming'. Elle se traduit dans les faits par une Planification qui fait l'état des lieux, la définition des objectifs, puis le plan des actions à réaliser. La Mise en œuvre des actions spécifiques en regard de chaque référentiel et en synergie de leurs items communs. L'Évaluation ou la confrontation des résultats aux objectifs par l'analyse d'indicateurs prédéfinis, le niveau d'avancement des projets vis-à-vis du calendrier original. En fin l'Amélioration qui est la validation des actions effectivement menées à terme et des enseignements à en tirer, ajustements et correctifs éventuels sur les actions restant à réaliser.

A travers cette démarche, les objectifs de développement durable seront réalisés dans nos zones industrielles. En plus de l'amélioration continue, les principes d'évolutivité, de prévention, de précaution et de participation s'appliqueront de la manière suivante : La gestion sera dynamique, adapter au temps et à chaque zone. Les différentes parties prenantes rechercheront constamment l'amélioration de gestion de façon concertée.

Le projet de zone industrielle doit intégrer différents scénarii d'évolution (superficie, vocation…) en fonction de sa commercialisation et des besoins de chaque territoire. Afin de limiter les impacts sur l'environnement et les traitements curatifs coûteux, il faut mettre en œuvre toute action visant à réduire le risque d'occurrence par la prévention. Lorsqu'il existera des raisons suffisantes de croire qu'une activité ou un aménagement risque de causer des dommages graves et irréversibles à la santé ou à l'environnement, le principe de précaution exigera d'évaluer de façon approfondie ces risques éventuels pour l'homme et pour l'environnement.

Tous les acteurs de la société doivent être impliqués, à travers des opérations de sensibilisation, d'information et de concertation, pour développer des partenariats et des actions collectives.

Pour conclure, dans la mesure où les prix attractifs, des VRD, l'énergie, une accessibilité et une localisation de qualité sont impératifs mais ne constituent plus aujourd'hui des critères suffisants pour attirer de nouvelles entreprises dans les zones industrielles, il est nécessaire de mettre en place : Une gestion durable comme fil conducteur, de la conception du projet à sa mise en œuvre, en cherchant continuellement à optimiser la qualité de la zone et l'implication des entreprises à travers une démarche d'amélioration continue. L'animation, élément central de la qualité de la zone d'activités qui consiste à favoriser le contact entre les acteurs, l'appropriation du territoire et l'échange d'informations. Les services, comme réponse de manière collective ou individuelle aux besoins des différents usagers et parties prenantes (entreprises, usagers…).

Romeo Mongo

LA POSE DES JALONS SE POURSUIT EN ZONES INDUSTRIELLES

L'arrimage des acteurs exerçant en zone industrielle, s'impose de fait.

Un management environnemental axé sur la priorisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement dans les circuits de production est manifestement un catalyseur de développement durable.

Il n'y a en réalité pas de doute que le facteur foncier est primordial dans la mise en branle de tout projet de développement. Les espaces appropriés pour les implantations industrielles ou commerciales ne sont disponibles que dans les zones industrielles prévues à cet effet. Et c'est fort logiquement que l'arrimage de la plupart des activités aux normes de sauvegarde environnementale constitue une exigence légale et réglementaire qui s'impose à tous les acteurs de production des biens et services.

Les sites âprement recherchés pour les implantations des entreprises sont ceux situés à proximité de grands axes routiers, des infrastructures portuaires, ferroviaires, aéroportuaires et même des barrages hydroélectriques. Généralement, ce genre d'espaces se singularisent par leur conformité environnementale avec à la clef, un plan de gestion environnementale et sociale, qui permet de pouvoir faire face à tous les aléas inhérents aux éventuelles mutations spatio-temporelles. Les réseaux de fibre optique, d'alimentation en énergie électrique et d'approvisionnement en eau potable sont disponibles dans ces espaces des zones industrielles. Les implantations des entreprises en zones industrielles se font dans le respect strict du zoning des activités. La sécurité des personnes et de leurs biens y est également assurée.

La grande majorité des acteurs ont opté pour des systèmes de production à la pointe de la technologie. Des technologies de production moderne qui leur permettent de procéder au recyclage ainsi qu'à la valorisation des rebuts de production. Les dispositifs antipollution et anti nuisances sont fonctionnels pour parer au moindre risque de pollution ou de nuisances. Les déchets ultimes sont tout simplement détruits conformément aux techniques normatives recommandées. Les émissions gazeuses dans l'atmosphère sont préalablement filtrées pour lutter essentiellement contre les gaz à effet de serre, à l'origine de l'appauvrissement de la couche d'ozone et du réchauffement climatique. Les effluents liquides subissent régulièrement un traitement adéquat avant leur rejet dans la nature. Les déchets industriels spéciaux sont mis à la disposition des centres spécialisés pour leur traitement, tandis que les déchets solides ou inertes sont tout simplement acheminés dans les décharges agréées. Il est à noter que la plupart des acteurs se sont déjà rendus experts dans le tri et la collecte des déchets. L'arrimage des acteurs exerçant en zone industrielle, s'impose de fait.

In fine la gestion durable naguère implémentée sur le terrain augure déjà des lendemains qui chantent pour les générations présentes et à venir. Au-delà de l'embellie enregistrée par les activités de production industrielle ou commerciale, force est de reconnaitre qu'une évolution généralisée des mentalités constitue un aspect sine qua non pour l'atteinte du développement durable qui ne saurait se limiter uniquement sur les chiffres.

Richard MEKONGO ONDOUA,

EZIMBA, AU CŒUR DE L'ORGANISATION DE L'ATELIER DE FORMATION DES **QHSE DES ENTREPRISES DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE DOUALA-BASSA**

La plateforme a rassemblé plus d'une quarantaine des professionnels en charge de la QHSE dans les entreprises pour plancher sur la gestion des déchets collectifs générés par les entreprises installées dans la zone industrielle MAGZI Douala BASSA.

Sous l'initiative de l'association EZIMBA, les professionnels de l'environnement se sont donnés rendez-vous à la salle de conférences de la société NAT SERVICES installée à la zone Bassa ce jeudi 21 novembre 2019. C'était à l'effet de partager sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et adresser les problématiques liées à la pollution de la zone. Il s'agit pour EZIMBA de permettre la création d'une plateforme d'échanges d'entreprises œuvrant dans le même secteur d'activités. Cet atelier s'inscrit en droite ligne des initiatives d'EZIMBA qui sous-tend réduire la pollution de la zone par la promotion des bonnes pratiques relatives au tri et à la valorisation des déchets générés par les entreprises.

À cet effet, le cabinet ECOREAL a été commis à l'effet de réaliser une étude de faisabilité sur la gestion collective des déchets des entreprises et de l'environnement de la zone industrielle MAGZI BASSA. Pour soutenir cette initiative louable d'EZIMBA, la Délégation départementale du ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour le Wouri a présenté le cadre législatif en vigueur au Cameroun. Pandent son exposé, le Délégué a souligné pour le déplorer le non-respect par les entreprises des tris des déchets pour leur meilleure valorisation, aussi le non-respect de procédures de retrait du manifeste de traçabilité des déchets au niveau des services déconcentrés du ministère de l'Environnement. Bien plus, il a formé les QHSE sur l'application « KOBO COLLECT » qui permet la gestion efficace et professionnelle des données liées à la gestion de l'environnement.

Pour le chef d'agence MAGZI Zone industrielle Bassa, Mathieu AMBASSA, l'un des organisateurs de l'atelier ; une mutualisation des forces des PME majoritairement installées dans la zone, pourrait contribuer fortement à la compétitivité des produits made in Cameroon. Les déchets de certaines entreprises sont les intrants des autres, a-t-il ajouté. Selon l'experte des questions environnementales, Mme Lydiane Ghislaine DJEMMOE, la mauvaise gestion des déchets issus des zones industrielles n'est pas sans danger. On pourrait citer entre autres ; l'absorption des gaz toxiques par les populations riveraines des zones industrielles, l'infiltration des déchets liquides pouvant contaminer la nappe phréatique et polluer l'eau de consommation.

Les échanges en plénière ont meublé l'atelier d'information et de mise à niveau des connaissances en matière de la législation relative à la protection de l'environnement au Cameroun. Pour clôturer, le bureau EZIMBA par la voix de son secrétaire général a procédé à l'installation des points focaux d'entreprises pour un meilleur pilotage de ce projet. C'est par une photo de famille que les participants se sont séparés tout en formulant des vœux en faveur de la bonne marche d'EZIMBA.

Abdon Pascal KEDE

ZONE INDUSTRIELLE MAGZI BASSA

EZIMBA SOUS LES CHAPEAUX DE ROUES DE LA NOUVELLE DYNAMIQUE

La zone industrielle MAGZI Douala Bassa s'étend sur une superficie de 150 hectares aménagée crée depuis 1984 et abrite en son sein plus de122 entreprises implantées sur 145 lots industriels. Le diagnostic infrastructurel de cette zone réalisé après 34 ans de fonctionnement montre que la voirie et les réseaux se sont détériorés à l'usure du temps créant par le fait même une inadéquation entre l'offre et la demande.

Les entreprises installées à Douala Bassa emploient près de 10000 personnes et posent les problèmes en termes d'accessibilité, de commodités de déplacement pour le personnel, de sécurité, de cadre de travail, et de protection de l'environnement sans compter la signalisation.

L'Etat, malgré la récession économique des années 1987 s'emploie à apporter les solutions à tous ces secteurs d'activités avec efficacité à l'occurrence les zones industrielles.

Fort de cette situation préoccupante, les Chefs d'entreprises de la zone industrielle MAGZI de Douala/Bassa dans un élan de coopération secteur privé secteur public, ont décidé de mutualiser leurs énergies et d'accompagner l'Etat du Cameroun à travers la MAGZI en mettant sur pieds une Association des entreprises de la zone industrielle MAGZI Douala/ Bassa dénommée "EZIMBA" légalisé sous le N°260/2018/RDA/C19/SAAJP/ du 02 juillet 2018 par le Préfet du Département du Wouri. Cette association a pour principal objectif de contribuer à l'attractivité et à la compétitivité de la zone industrielle MAGZI Bassa. Elle souscrit ainsi par conséquent aux principes de développement durable à savoir : le développement économique de la zone industrielle qui vise à assurer la qualité des infrastructures, le succès commercial de la zone tout en favorisant le développement des activités des entreprises implantées. Bien plus, préserver l'environnement en diminuant les impacts environnementaux des entreprises installées au sein de la zone industrielle en les aidant à se mettre en conformité avec la réglementation environnementale et promouvoir la gestion collective des déchets. En fin, consolider le développement social en favorisant l'emploi, la qualité de vie des usagers de la zone industrielle et des populations riveraines.

Outre ses principales missions premières, EZIMBA entend ; maintenir l'environnement de la zone toujours propre à travers les journées de propreté instituées tous les jeudis de la semaine. De même elle veille sur la sécurité et la maintenance de la zone, accompagne les entreprises à la résorption de leurs problèmes au quotidien. Enfin EZIMBA, favorise un climat d'accommodation, d'animation de la zone tout en arbitrant les éventuels contentieux.

Dans son actif, la plateforme d'entreprises a mis sur pieds entre autres Ezimba infos ; un projet de centre de vie multifonctionnel à quatre niveaux à implanter dans l'enceinte de l'Agence MAGZI Bassa qui est en cours d'élaboration

. Ce projet permettra de résoudre le problème de l'absence de proximité des services notamment la restauration, la banque, le fitness, les salles pour séminaires et festivités, le higtech etc…

Dans la même veine, un projet de signalétique de toute la zone industrielle MAGZI Bassa est également encours de confection et permettra tout aussi d'amener toutes les entreprises à avoir une plaque d'identification mais également de pouvoir orienter les usagers et repérer facilement les entreprises de la zone par l'implantation des panneaux fléchés au niveau de chaque carrefour.

Selon le DG de MAGZI monsieur Christol Georges MANON « Avec la création de cette association, les entreprises des zones industrielles MAGZI ne sont plus seulement des clients, mais deviennent désormais des véritables partenaires dont la participation aux côtés de la MAGZI à la résolution des problèmes que connaissent nos zones, permettra d'améliorer de façon durable les conditions de vie dans ces zones et par ricochet leur compétitivité."

Pour le président D'EZIMBA Monsieur NGUEYEP NJOSSU JEAN FAUSTIN, Directeur général SEFECCAM/SIENCAM) : « Notre objectif est de rendre la zone industrielle MAGZI attrayante et compétitive en levant les fonds et parlant d'une seule voix. Un des projets majeurs de notre mandat pourrait être la réalisation du Centre de vie en zone industrielle, un bâtiment de quatre niveaux doté des services de proximité pour les entreprises et employés tels que les banques, restaurants, espaces multifonctionnels, cabinets juridiques, cabinets de la médecine de travail etc…. d'un coût estimatif de près d'un milliard de F.cfa.»

Grace à cette association, les entreprises commencent progressivement à se connaître et certaines font déjà de la mutualisation en fonction de leurs centres d'intérêts. Néanmoins, il y'a lieu d'intensifier la sensibilisation et la communication auprès de toutes les parties prenantes afin d'avoir un développement harmonieux des entreprises, de la zone industrielle et les populations riveraines.

Mathieu Ambassa

BILINGUISME : OUTIL DE PERFORMANCE À LA MAGZI S.A

« L'utilisation et la maîtrise du Français et l'Anglais constitue un atout majeur pour le rendement efficace d'une entreprise citoyenne comme la MAGZI S.A »

L'anglais et le français sont des deux langues officielles d'égale valeur

« C'est le Cameroun qui est bilingue et non les Camerounais », dit un adage populaire au Cameroun. Il n'est pas nécessaire de rappeler ou d'insister sur les lois, les textes et les politiques qui sous-tendent le bilinguisme officiel au Cameroun. En effet, la Constitution camerounaise dispose que les deux langues officielles sont le français et l'anglais. Le bilinguisme officiel au Cameroun n'est pas qu'un simple secret de polichinelle ; il est également un sujet d'actualité. Revenons-en à l'adage. Il est en effet erroné à plusieurs égards. La grande majorité des Camerounais parlent au moins deux langues : une langue officielle et une langue locale. Et vu que les langues de travail sont l'anglais et le français, il va sans dire que le Cameroun et ses citoyens sont et devraient être bilingues.

Au regard des défis linguistiques du 21e siècle couplés à la mondialisation, l'utilisation et la maîtrise de ces deux langues officielles constituent un immense atout concernant le rendement d'une entreprise citoyenne comme la MAGZI SA. La langue étant un important instrument dans le fonctionnement d'une entreprise, l'anglais et le français étant les langues des affaires à travers le monde (l'anglais plus que le français), le personnel de la MAGZI est naturellement et constitutionnellement doté de cet instrument de rendement d'entreprise. Nos clients viennent de divers horizons et parlent anglais, français, chinois, etc. Ainsi, pour améliorer notre rendement vis-à-vis de nos clients, la communication systématique dans nos langues officielles s'avère à la fois indispensable et rentable.

LA MAGZI SA est une entreprise bilingue

Pour la mise en œuvre du bilinguisme effectif à la MAGZI SA, le top management s'est engagé à responsabiliser le personnel qui était encore à la traine. D'où la maîtrise de ces langues. Tout d'abord pour des raisons professionnelles et ensuite pour l'autosatisfaction. Par conséquent, la décision a été matérialisée par la signature le 8 juin 2018 d'une convention entre la MAGZI et le Centre linguistique pilote pour la formation, ainsi que le renforcement linguistique et la consolidation des compétences organisationnelles du personnel de la MAGZI SA. Il convient de noter que selon une enquête récente réalisée en France, la formation professionnelle la plus sollicitée est la formation linguistique en anglais, loin devant les formations en informatique et conduite de camion. Une autre décision majeure a été l'institution d'une journée officielle du bilinguisme, à savoir le mercredi. Le Directeur Général de la Mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles a institué cette journée pendant laquelle l'anglais est l'unique langue de travail dans le but d'inciter le personnel à s'exprimer. De ce fait, et compte tenu de la décision du 20 novembre prise par le Chef de l'État relative au recrutement dans la fonction publique de 500 traducteurs « bien formés », ne pas mentionner ici que le Directeur Général de la MAGZI a été visionnaire et par conséquent, il met en application et épouse la volonté du Président de la République – celle de l'utilisation systématique et équitable de nos deux langues officielles à travers la traduction.

En dépit de toutes ces mesures, beaucoup reste à faire en ce qui concerne la gestion quotidienne des opérations. Car les deux langues doivent être utilisées de manière interchangeable. En ce qui concerne la communication orale et écrite, il ne doit y avoir aucune préférence linguistique. Une autre mesure visant la mise en œuvre effective du bilinguisme consiste à rendre disponibles de manière systématique tous les documents internes et externes rédigés dans les deux langues. Par-dessus tout, les mentalités doivent évoluées tant parmi les décideurs que parmi les citoyens afin que toutes les mesures prises jusqu'ici connaissent une mise en œuvre paisible ou harmonieuse.

MAGZI S.A, une entreprise multi culturelle

S'agissant du multiculturalisme dans le milieu professionnel, la dualité ou la multiplicité s'est toujours avérée bénéfique dans plusieurs domaines de la vie. S'il est vrai qu'« une seule main ne peut attacher un fagot de bois », l'on pourrait dire que la coexistence de deux langues est plus bénéfique que l'existence d'une seule. La communauté internationale ne cesse de le rappeler : les cultures ne doivent s'éviter ou s'opposer les unes aux autres. Mieux encore, les cultures doivent être complémentaires. La multiplicité des cultures dans un environnement de travail couplée aux clients ne peut que produire un merveilleux mélange, d'où la productivité. Il est communément admis qu'aucune culture n'est parfaite. À ce titre, l'imperfection décelée dans une culture peut être complétée par une perfection identifiée dans une autre. Tout comme en physique, il faut connecter une charge positive à une charge négative pour produire la lumière dont nous avons désespérément besoin dans nos opérations quotidiennes.

À la Mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles, le paysage culturel est grand et varié. Ce mélange de cultures est le moteur de notre réussite. Il suffit de jeter un coup d'œil pendant les sessions de travail pour comprendre que la multiplicité est une bénédiction. La diversité des idées émises par le personnel rend possible la prise en compte de tous les problèmes. À ce titre, aucun objectif n'est ni occulté ni négligé pour quelque motif que ce soit. C'est la raison pour laquelle l'État n'a cessé d'œuvrer sans relâche pour la mise en œuvre effective de cette vision. Le vivre-ensemble prôné ici et là s'ancre lentement mais sûrement. Le vivre-ensemble signifie simplement la prise en compte de tous et de chacun dans la quasi-totalité sinon la totalité des aspects de la vie en vue de la consolidation de l'unité de la MAGZI SA et de la Nation entière.

Serge KEHBUMA

MAGZI AU SALON « LES INSDUSTRIALES »

La MAGZI S.A a étalé son savoir-faire depuis 48 ans dans le domaine de l'aménagement et de gestion de Zones industrielles au Salon « LES INDUSTRIALES » à Douala

A la faveur de l'invitation du ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique adressée à son Directeur Général, la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles MAGZI SA, a pris part au premier salon dénommé « LES INDUSTRIALES », à Douala tenue du 19 novembre 2019 au 22 novembre 2019 à l'esplanade de la maison du parti de Bonanjo. C'était à l'occasion de la journée Mondiale pour l'industrialisation de l'Afrique qui se célèbre le 20 novembre de chaque année. La communauté internationale et plus particulièrement les pays africains célèbrent la journée de l'industrialisation de l'Afrique. C'est à l'effet de Booster les échanges que les opérateurs économiques du Cameroun et d'ailleurs se sont données rendez-vous pour plancher sur les questions de l'industrie d'Afrique en Générale et du Cameroun en particulier.

L'aménageur institutionnel sous la conduite du conseiller technique N° 1 M. Pierre FEUDJIO représentant personnel du DG, la MAGZI SA n'a pas loupé l'occasion pour étaler son savoir-faire depuis 48 ans dans le domaine de l'aménagement et de gestion de Zones industrielles. Selon lui « Notre présence à cet évènement fait partie de notre politique orientée clients. Nous saisissons cette opportunité pour partager notre vision avec nos partenaires, pour présenter nos produits et services à nos clients et au grand public. » Ses propos s'inscrivent en droite ligne de celles António Guterres, Secrétaire général de l'ONU « Je demande aux pays africains d'envisager la politique industrielle selon un approche globale en poursuivant, grâce à un renforcement des partenariats multipartites, des stratégies d'industrialisation propres et respectueuses de l'environnement qui favorisent l'égalité des chances et tiennent compte de l'urgence avec laquelle il faut faire face à la crise climatique. »

En rappel des missions

En tant que bras séculier de l'État dans la mise en place de sa politique nationale d'industrialisation, la MAGZI S.A, faut-il le rappeler, joue un rôle central dans le développement du tissu industriel en ceci qu'il offre des terrains sécurisés et adaptés aux unités industrielles à des prix très compétitifs. La MAGZI SA, outre ses missions phares, accorde une attention particulière aux implantations des entreprises. A cet effet, elle les assiste dans la réalisation de leurs infrastructures à travers un système de contrôle et de conseils. Cette démarche vise à favoriser des constructions en matériaux définitifs qui répondent aux standards internationaux. A terme, la MAGZI SA entend se positionner comme un facilitateur, garant de l'implantation des unités industrielles et activités connexes et leader dans l'offre des sites industriels au Cameroun. D'autres zones sont en cours de création ; Nomayos, Meyomessala, Dibombari, Yama, Edéa, Kribi… Aussi, la digitalisation de notre offre MAGZI est de mise. Selon le Directeur Commercial et Marketing, Augustine NGO SOUGHE « nous voulons qu'à partir d'Internet, que nos clients parviennent eux-mêmes à choisir leur parcelle de terrain. A l'occasion, la MAGZI est venue avec toute sa documentions pour présenter la zone de Bertoua, la Zone de Bamenda-Nkwen, la zone de Ombé et la zone de Nagaoundéré où il y a encore les espaces. La MAGZI est aussi venue négocier des partenariats « gagnant-gagnant » et initier de nouveaux contacts professionnels, poursuit-elle »

Le stand de la MAGZI affiche fier allure, attirant au passage les visiteurs qui se recrutent des rangs ; des touristes les investisseurs nationaux et internationaux et bien d'autres.

Sous le Thème ; « Positionner l'industrie africaine pour approvisionner le marché de l'accord de libre-échange continental africain », le salon professionnel a connu forte mobilisation. Entre ateliers, des conférences, des animations, un espace des rendez-vous d'affaires, la MAGZI SA a su comme toujours tirer d'affaires pendant ces cinq jours au milieu d'une pléiade de stands qui peuplaient le site. Les produits made in Cameroon étalés çà et là aguichaient les regards au grand bonheur des visiteurs.

Ce salon a permis à la MAGZI SA de vendre une fois de plus son image, ses missions et son savoir-faire en matière gestion des zones industrielles. La MAGZI SA enregistré un total de près de quatre cents visiteurs composés de représentants d'entreprises et de potentiels partenaires. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Abdon Pascal KEDE

RECETTE DU CAMEROUN

La sauce de feuilles de manioc

Les feuilles de manioc contiennent beaucoup de vitamines A et C. Elles sont également riches en fibres alimentaires et possèdent des vertus thérapeutiques (aide à baisser la fièvre, traite les maux d'estomac, lutte contre l'anémie…).
Cette sauce se consomme principalement dans les Régions du Centre-Sud-Est du Cameroun et se voit très appréciée également des autres Régions grâce à ses différentes vertus.

➢ Ingrédients

- 200g de viande de bœuf ou de poisson fumé,
- 200g de pâte d'arachides mouillés,
- 400g de feuilles de manioc pilées,
- ¼ verre d'huile d'arachides,
- 2 gousses d'oignon,
- Sel
- Écrevisses,
- 01 piment,
- Une tige de poireau,
- Une gousse d'ail,

➢ Préparation

- Faire cuire la viande avec un oignon et du sel jusqu'à ce qu'elle soit tendre,
- Piler les feuilles fraiches de manioc,
- Lorsque les feuilles sont pilées, mettre dans une casserole avec 3 verres d'eau et laisser cuire 15 à 20 minutes à feux doux en remuant,
- Mélanger ces légumes avec la viande cuite, la pâte d'arachides, le jus de viande (ou de l'eau), les épices écrasées et un peu de sel,
- Laisser cuire le mélange pendant 25 à 30 minutes environ,
- À la fin de la cuisson, couper une gousse d'oignon et la passer à la poêle avec un peu d'huile,
- Verser les oignons frits sur le légume cuit,
- Servir chaud avec du manioc bouilli, du couscous de manioc ou du couscous de maïs.

MGBA Fride

GUIDE TOURISTIQUE

Région de Adamaoua
• Le lac de la Vina ;
• Les grandes zones de chasse localisées entre Ngaoundéré et Garoua ;
• Le ranch de Ngaoundaba avec ses deux lacs de cratère.
Région du Centre
• Le musée national situé dans le centre-ville de Yaoundé ;
• La réserve forestière d' Ottomo à Ngoumou.
Région de l'Est
• La réserve naturelle du Dja, classée site du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
• Les campements de pygmées.
Région de l'Extrême-Nord
• Le parc national de Waza situé dans l'extrême-nord du pays, d'une superficie d'environ 170 000 ha ;
• Le mont Rhumsiki ;
• Les paysages lunaires des Kapsiki ;
• Le parc national de Kalamaloué à Kousséri.
Région du Littoral
• Douala, capitale économique du pays ;
• Le mont Manengouba ;
• Le lac Ossa ;
• Le lac male du Manengouba.
Région du Nord
• Les hippopotames du fleuve Benoué au nord.
• Le parc national de Mozogo Gokoro à Koza
• Les principaux parc nationaux de la Région du nord : parc national de la Benoué, parc national de Boubandjida , parc national du Faro.
Région de l'Ouest
• Sultanat de Foumban, capitale du pays bamoun (palais du sultan (1917), musée de Foumban) ;
• Les chefferies traditionnelles ;
• Le centre climatique de Dschang ;
• Les chutes de Mami Wata à Dschang ;
• Les chutes de la Moakeu, près de Bafang ;
• Les chutes de la Mifi ;
• le massif du Mont Mbapit, où se trouve un lac de cratère.
Région du Sud
• Kribi, ville balnéaire
• Rivière Lobé au sud, où l'on peut faire une balade en pirogue traditionnelle et dont les berges luxuriantes abritent des tribus Pygmées ;
• Les chutes de la rivière Lobé ;
• Le parc national de campo Ma'an ;
• Chutes d'Ekom Nkam (80 m) et sa forêt équatoriale où se pratiquent les cérémonies traditionnelles.
Région du Sud-Ouest
• Limbe, ville à partir de laquelle il est possible d'accéder au mont Cameroun (volcan de 4 070 m) ;
• Le mont Cameroun (4070 m), plus haut sommet du Cameroun ;
• Parc national de Korup.
Entre autres sites touristiques, on note :
• Le musée national situé dans le centre-ville de Yaoundé ;
• Les chefferies traditionnelles à l'ouest :
• Le mont Cameroun (4 070 m) au sud-ouest, plus haut sommet du Cameroun et de l'Afrique de l'ouest ;
• Les paysages lunaires des Kapsiki dans le nord.
• Les chutes de la Lobé (Kribi) seul fleuve au monde qui se jette à la mer par une chute (cascade) ;
Officiellement, le ministère du tourisme recense 120 sites à potentiel touristique, dont une soixantaine en mesure d'accueillir des touristes

MAGZI

MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES S.A

INDUSTRIAL ZONES DEVELOPMENT AND MANAGEMENT AUTHORITY S.A

*La **MAGZI** met à votre disposition des terrains sécurisés pour vos activités commerciales et industrielles au Cameroun et vous permet de bénéficier de ses services d'accompagnement.*

Nos produits

- Location des terrains et bâtiments industriels

Nos services

- Montage des dossiers techniques des entreprises ;
- Suivi et contrôle des constructions ;
- Accompagnement des entreprises.

Nos tarifs

Yaoundé	600 fcfa/m²/an	0.12$/m²/an
Bassa	1 000 fcfa/m²/an	2$/m²/an
Bonabéri	1000 fcfa/m²/an	2$/m²/an
Ombé	500 fcfa/m²/an	1$/m²/an
Ngaoundéré	400 fcfa/m²/an	0.8$/m²/an
Garoua	350 fcfa/m²/an	0.7$/m²/an
Bafoussam	300 fcfa/m²/an	0.6$/m²/an
Bamenda	400 fcfa/m²/an	0.8$/m²/an
Bertoua	400 fcfa/m²/an	0.8$/m²/an

www.magzicameroun.com

MAGZI, au Coeur de l'Industrialisation !

MAGZI, the Gateway to Industrialisation!